Plan d'immigration du Québec
pour l'année 2011

Québec

Sommaire

1. Les dispositions législatives 3
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 3
3. Les orientations du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* 4
4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* 4
   4.1. Le nombre de personnes sélectionnées 4
   4.2. Le nombre d'immigrants admis 4
5. Les objectifs de sélection en 2011
   5.1. Le nombre de certificats de sélection visé 6
   5.2. La répartition géographique de la sélection 7
6. Les objectifs d'admission en 2011
   6.1. Le nombre d'immigrants visé 8
   6.2. La répartition géographique de l'immigration 10

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé conjointement par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP), la Direction des opérations (DO) du secteur Immigration et la Direction des affaires publiques et des communications (DAPC) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2010
ISBN : Version imprimée 978-2-550-60184-5
Version électronique 978-2-550-60185-2

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2011

Le dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (LRQ, chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*
>
> *Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*
>
> *Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*
>
> *Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatifs à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire, après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011*

À la suite de la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010, tenue par la Commission de la culture en 2007, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a annoncé que le Québec vise une hausse progressive des niveaux d'immigration. Ainsi, en 2010, le Québec devrait accueillir entre 52 400 et 55 000 immigrants. L'année 2010 constituait la troisième et dernière phase du plan de trois ans.

La ministre a décidé, en 2010, de prolonger d'un an la planification pluriannuelle de l'immigration 2008-2010. Cette prolongation permettra de prendre en compte l'évolution de l'économie québécoise au sortir du ralentissement économique, ainsi que de mieux documenter les besoins quantitatifs et qualitatifs du Québec sur le plan de l'immigration, en prévision de la consultation publique sur ces sujets qui se tiendra au printemps 2011, dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification pluriannuelle. La prolongation permettra également de mieux arrimer les exercices de planification pluriannuelle de l'immigration et de planification stratégique ministérielle.

Dans ce contexte, les objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* sont reconduits dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* et demeurent alignés sur les orientations déjà en place.

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010*

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* visait la délivrance de 56 300 à 59 900 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions, le nombre de certificats de sélection délivrés devrait atteindre 55 500 (tableau 1, p. 6). Ce nombre inclut les sélections effectuées dans le cadre du programme spécial pour Haïti.

En effet, après le séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles a annoncé, en février de la même année, la mise sur pied du Programme spécial de parrainage humanitaire qui vise l'établissement de 3 000 Haïtiennes et Haïtiens au Québec. Ce nouveau programme a un impact sur les niveaux de sélection projetés dans le cadre du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010*. Selon les données disponibles à ce jour, 2 700 personnes seraient sélectionnées en 2010, auxquelles s'ajouteraient de 2 500 à 3 000 autres en 2011. Ceci se reflètera sur les données d'admission dans les années subséquentes. Les données d'admission prévues pour 2011 ne prennent pas en compte ces admissions potentielles.

4.2. Le nombre d'immigrants admis

Les admissions en 2010 devraient se situer, dans l'ensemble, dans le bas de la fourchette de l'objectif annoncé dans le plan d'immigration de 2010. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admission disponibles à la fin du mois d'août 2010.

Les principaux résultats à prévoir sont les suivants (tableau 3, p. 9) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 52 000 et 53 800 immigrants en 2010; le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* visait entre 52 400 et 55 000 immigrants.

- Le nombre d'immigrants admis dans le volet économique se situera vraisemblablement à l'intérieur de la fourchette du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* :

  - Travailleurs qualifiés : entre 33 200 et 33 800 admissions, soit un volume correspondant à l'objectif fixé (entre 32 800 et 33 900 admissions);

  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : entre 1 800 et 2 000 admissions, soit un nombre similaire à l'objectif fixé;

  - Autres immigrants économiques : entre 1 100 et 1 200 admissions, soit un volume inférieur à l'objectif fixé (entre 1 500 et 1 600 admissions).

- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 10 500 et 11 000, soit un volume légèrement plus faible que celui inscrit dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* (11 100 à 11 500 admissions).

- Pour le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait de l'ordre de 4 800 à 5 000, ventilées comme suit :

  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : entre 2 200 et 2 300 admissions, soit un volume un peu moins élevé que celui qui a été planifié (entre 2 300 et 2 600 admissions);

  - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : entre 2 600 et 2 700 admissions, soit un volume légèrement supérieur à celui qui a été anticipé (entre 2 400 et 2 600 admissions).

- Autres immigrants : le volume prévu est de 600 à 800 personnes, un nombre correspondant à celui prévu. Les admissions en vertu du programme spécial pour Haïti ne sont pas encore disponibles.

- La proportion d'immigrants déclarant connaître le français au moment de leur admission en 2010 devrait atteindre 64 % à 65 %, une proportion similaire à celle inscrite au plan d'immigration de 2010.

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait de 75 %, soit une proportion légèrement supérieure à celle inscrite au *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2010* (74 %).

- La proportion de l'immigration économique devrait atteindre 69 % en 2010, correspondante à la borne supérieure de la fourchette inscrite au plan d'immigration de 2010 (entre 68 % et 69 %).

5. Les objectifs de sélection en 2011

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, entre 58 800 et 62 900 certificats de sélection devraient être délivrés en 2011. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 43 000 et 45 000 personnes.
- Gens d'affaires : entre 9 000 et 10 000 personnes.
- Autres immigrants économiques : entre 1 300 et 1 500 personnes.
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 300 et 2 600 personnes, dont environ 400 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes.
- Autres immigrants : entre 700 et 800 personnes.
- Programme spécial Haïti : de 2 500 à 3 000 personnes.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2011 en regard des résultats atteints en 2008 et en 2009 et des résultats prévus en 2010.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec[a]

	Résultats		Prévision	Plan 2011[b]	
	2008	2009	2010	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	37 168	39 777	40 500	43 000	45 000
Gens d'affaires	6 238	7 013	8 800	9 000	10 000
Autres catégories économiques[1]	2 360	1 682	800	1 300	1 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 640	2 287	2 300	2 300	2 600
Autres immigrants[3]	730	439	400	700	800
Programme spécial Haïti	so	so	2 700	2 500	3 000
Total	49 136	51 198	55 500	58 800	62 900

so: sans objet

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes de sélection planifiés pour 2011, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2011, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats en mesure de répondre aux exigences de la grille de sélection.

- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par l'importante offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2011, selon le continent de dernière résidence[a b]

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	**Max.**	**Min.**	**Max.**
Afrique	18 300	19 200	500	500
Amérique	6 100	6 300	100	100
Asie	7 500	7 900	8 200	9 100
Europe	11 100	11 600	200	200
Total	**43 000**	**45 000**	**9 000**	**10 000**

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2011, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admission en 2011

6.1. Le nombre d'immigrants visé[1]

En 2011, le Québec devrait accueillir entre 52 400 et 55 000 immigrants. Ceci correspond aux niveaux visés en 2010 et qui seraient vraisemblablement atteints.

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2011* reste ainsi dans la lignée des orientations décidées suite à la dernière consultation publique sur la planification de l'immigration et qui visent à:

- Hausser le nombre de jeunes personnes actives et de jeunes familles dans les admissions.
- Accroître le nombre de travailleurs sélectionnés et leur proportion dans les admissions, tout en favorisant une meilleure adéquation avec les besoins de main-d'œuvre des régions, de la Capitale-Nationale et de la métropole, et en accentuant la sélection de personnes en séjour temporaire au Québec à titre d'étudiants étrangers ou de travailleurs temporaires.
- Accroître le volume des investissements générés par les immigrants gens d'affaires.
- Maintenir au sein des admissions, une majorité de personnes connaissant le français.

Les objectifs d'admission pour 2011 par catégorie d'immigration sont donc répartis de la façon suivante (tableau 3, p. 9) :

- Immigration économique : de 36 100 à 37 500 personnes, soit dans le même ordre que les résultats de 2010 mais nettement plus élevé par rapport à ceux des années antérieures. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 33 200 à 34 200 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 1 100 et 1 300. Le volume d'admission de gens d'affaires pourrait s'établir entre 1 800 et 2 000.
- Regroupement familial : de 11 100 à 11 500 personnes, un volume similaire à celui prévu dans le plan de 2010.
- Réfugiés et personnes en situation semblable : de 4 700 à 5 200 personnes, incluant entre 2 300 et 2 600 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Les réfugiés reconnus sur place et leurs personnes à charge à l'étranger devraient représenter entre 2 400 et 2 600 admissions.

---

[1] Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- la proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet d'immigration;
- les délais de traitement et les taux de refus pour des raisons statutaires du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits dans le présent plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

- Autres immigrants : entre 600 et 800 personnes pourraient être admises en 2011 auxquelles pourraient s'ajouter un nombre indéterminé de personnes admises en vertu du programme spécial pour Haïti.

La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 74 % du total des admissions. La part de l'immigration économique pourrait représenter entre 68 % et 69 % de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission se fixerait entre 64 % et 65 % du volume global.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec[a]

	Résultats[b]		Plan 2010		Prévision 2010		Plan 2011[c]	
	2008	2009	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**29 371**	**34 514**	**36 100**	**37 500**	**36 100**	**37 000**	**36 100**	**37 500**
Travailleurs qualifiés	26 771	31 366	32 800	33 900	33 200	33 800	33 200	34 200
Gens d'affaires	1 272	1 676	1 800	2 000	1 800	2 000	1 800	2 000
Autres catégories économiques[1]	1 328	1 472	1 500	1 600	1 100	1 200	1 100	1 300
Regroupement familial	**10 494**	**10 249**	**11 100**	**11 500**	**10 500**	**11 000**	**11 100**	**11 500**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**4 522**	**4 057**	**4 700**	**5 200**	**4 800**	**5 000**	**4 700**	**5 200**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 416	2 214	2 300	2 600	2 200	2 300	2 300	2 600
Réfugiés reconnus sur place[3]	2 106	1 843	2 400	2 600	2 600	2 700	2 400	2 600
Autres immigrants[4]	811	669	600	800	600	800	600	800
Programme spécial Haïti	so	so	so	so	nd	nd	nd	nd
Ensemble de l'immigration	**45 198**	**49 489**	**52 400**	**55 000**	**52 000**	**53 800**	**52 400**	**55 000**
Part de la sélection québécoise[5]	72 %	76 %	74 %	74 %	75 %	75 %	74 %	74 %
Part de l'immigration économique	65 %	70 %	69 %	68 %	69 %	69 %	69 %	68 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	60 %	64 %	64 %	65 %	65 %	64 %	64 %	65 %

so: sans objet; nd : non disponible

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2009.

c. Les volumes d'admissions planifiés pour 2011, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2011 se répartissent, selon le continent de dernière résidence, comme suit : Afrique 33 %; Amérique 23 %; Asie 24 %; Europe 20 %.

La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Afrique et d'Europe.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les aides familiaux résidants, qui constituent la quasi-totalité des immigrants du regroupement des « autres catégories économiques », proviennent essentiellement d'Asie.
- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, les Européens étant cependant moins nombreux.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale.
- Les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2011, selon le continent de dernière résidence[a b]

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	12 970	13 430	5 620	5 810	5 670	5 750	8 940	9 210	33 200	34 200
Gens d'affaires	200	240	50	50	1 350	1 470	200	240	1 800	2 000
Autres catégories économiques[1]	10	20	40	60	1 020	1 190	20	30	1 100	1 300
Regroupement familial	3 040	3 160	3 730	3 890	2 900	3 010	1 400	1 440	11 100	11 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	500	610	730	860	1 040	1 120	10	10	2 300	2 600
Réfugiés reconnus sur place[3]	500	560	1 280	1 370	540	600	60	70	2 400	2 600
Autres immigrants[4]	140	190	250	310	170	260	30	40	600	800
Programme spécial Haïti	-	-	nd	nd	-	-	-	-	nd	nd
Total	**17 360**	**18 230**	**11 700**	**12 350**	**12 690**	**13 400**	**10 660**	**11 040**	**52 400**	**55 000**

nd: non disponible

a. Les nombres ont été arrondis à la dizaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Les volumes d'admissions planifiés pour 2011 ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

www.micc.gouv.qc.ca

Immigration et Communautés culturelles
Québec

F-0071-00 (2010-10)